



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

amiante

Question écrite n° 57164

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le retard pris dans la mise en oeuvre du chantier de désamiantage du campus de Jussieu. Monsieur le ministre délégué à l'enseignement professionnel a indiqué, le 17 janvier 2001, en réponse à sa question que le premier plan de travaux établi par le précédent gouvernement n'était pas financé et que le Gouvernement y avait remédié de telle sorte qu'il n'y a plus d'obstacles à l'accélération des travaux. Par ailleurs, celui-ci a précisé que 14 000 mètres carrés de locaux provisoires avaient été dégagés pour les étudiants et les enseignants ainsi qu'un complément de financement pour la sécurité du campus, ce qui paraît modeste au regard des enjeux sanitaires et en matière de sécurité. Les travaux engagés depuis l'été 1998 progressent en effet lentement, notamment par rapport au programme initial qui prévoyait la fin du chantier de désamiantage en trois ans. Celui-ci ne pourrait, selon les estimations, être achevé qu'en 2008-2010. Aussi il lui demande quel est le programme prévu pour la réalisation de ces travaux de désamiantage et de sécurité pour le campus de Jussieu et quel est le calendrier retenu pour la rénovation des locaux concernés. Il souhaiterait savoir si des solutions nouvelles sont recherchées en termes de locaux provisoires pour accueillir, durant la durée des travaux, les étudiants et les enseignants afin de permettre l'accélération des travaux de décontamination et de mise aux normes de sécurité des bâtiments du campus de Jussieu. Monsieur le ministre délégué à l'enseignement professionnel n'a pas apporté, en effet, de réponses précises et claires à ce questions, le 17 janvier 2001, ce qui est pourtant essentiel.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57164

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 522